



IBERDROLA
RENOVABLES

PERFECT WIND SAS
40-42 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS
Tel. : 01.47.04.07.14
Fax : 01.47.04.07.13

Mairie de Sorcy Saint Martin

29 SEP. 2010

Courrier arrivée

Paris, le 27 septembre 2010

Mairie de Sorcy saint-martin
Place Raymond Poincaré
55190 Sorcy saint-martin

Affaire suivie par Jean-Christophe CHEVALIER
jcchevalier@iberdrola.fr

Objet : Arrêt du réémetteur analogique

Madame le maire,

Pour des motifs réglementaires et de conformité aux instructions du CSA, nous procédons le mardi 28 septembre 2010 à l'arrêt de notre réémetteur analogique installé sur le parc éolien de Sorcy Saint Martin. A cette date en effet, l'émission analogique est officiellement arrêtée sur l'ensemble de la Lorraine, comme prévu par les textes et le calendrier de déploiement de la TNT. Comme vous le savez, le CSA a rendu une décision le 9 juin 2009 fixant l'arrêt de la diffusion analogique sur votre secteur géographique à compter du 28 septembre 2010.

Décision disponible à l'adresse internet suivante:

http://www.csa.fr/actualite/decisions/decisions_detail.php?id=128859

Le passage au « tout numérique » est un fait postérieur à l'installation des éoliennes. Il appartient donc au CSA et à TDF d'assurer la bonne réception de ce nouveau signal et par ailleurs il revient à chacun de s'équiper en conséquence et mettre en conformité son installation de réception. Des procédures disponibles sur le site internet du CSA permettent de faire remonter les difficultés potentielles et d'obtenir des aides et / ou des adaptations de l'émission, afin d'assurer la bonne réception du signal.

Nous tenions à vous le préciser et vous prions de recevoir, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Christophe CHEVALIER

Copie :

- Monsieur le Président de la communauté de communes
- Mairie de Laneuville Au Rupt